Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_02-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024 I 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 novembre 2024 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 novembre 2024 s'est réuni le Lundi 25 novembre 2024 à 19 heures 30, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de MARTIN Dominique à BLANCHARD Stéphane, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

I.02
Acquisition de la parcelle cadastrée section EY n° 124 sise 8 rue Parreau

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que la SCI BCH est propriétaire de la parcelle cadastrée section EY n° 124 sise 8 rue Parreau à Marmande.

Par mail en date du 23 octobre 2024, la SCI BCH a proposé la cession de sa parcelle moyennant un euro à la commune.

En contrepartie, le vendeur demande :

- Un accès illimité le temps des travaux pour les différentes entreprises intervenant dans son projet de rénovation,
- L'octroi définitif de trois à quatre places de stationnement (selon la faisabilité du projet municipal) pour l'immeuble du 44 rue Charles de Gaulle,
- Un droit de passage afin de desservir l'immeuble du 44 rue Charles de Gaulle

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_02-DE

Il est proposé d'accepter la proposition et d'acquérir la parcelle EY n° 124 moyennant un euro.

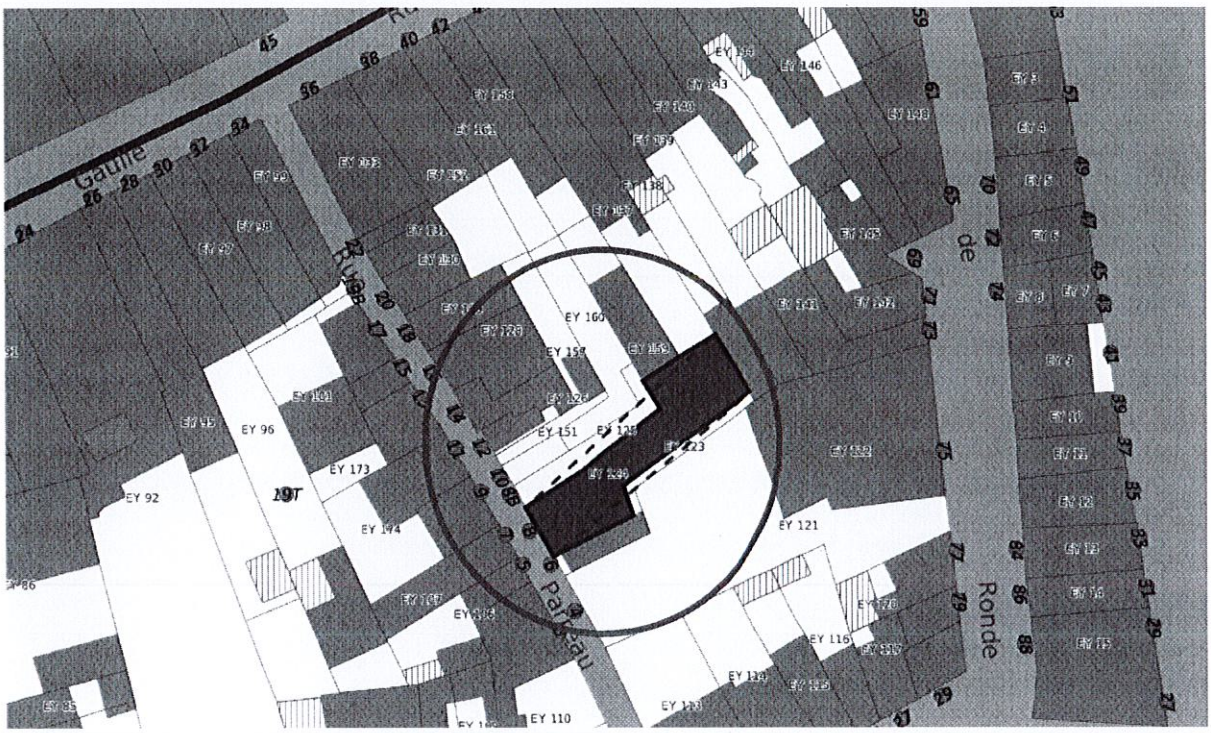

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide d'acquérir à la SCI BCH représentée par Monsieur CABROL Charles-Henry et Monsieur BERTRAND Benoît, la parcelle cadastrée section EY n° 124 pour une superficie totale de 225 m² moyennant un euro

Dit qu'il sera accordé au vendeur les contreparties suivantes :
- Accès illimité le temps des travaux pour les différentes entreprises intervenant dans son projet
- octroi définitif de trois à quatre places de stationnement (selon la faisabilité) pour l'immeuble du 44 rue Charles de Gaulle
- droit de passage afin de desservir l'immeuble du 44 rue Charles de Gaulle

Dit que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître DIEZ-BESSA, notaire de la Commune, sise à MARMANDE en collaboration avec le notaire du vendeur

Autorise Monsieur Le MAIRE, ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_02-DE

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/11/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/11/2024

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET